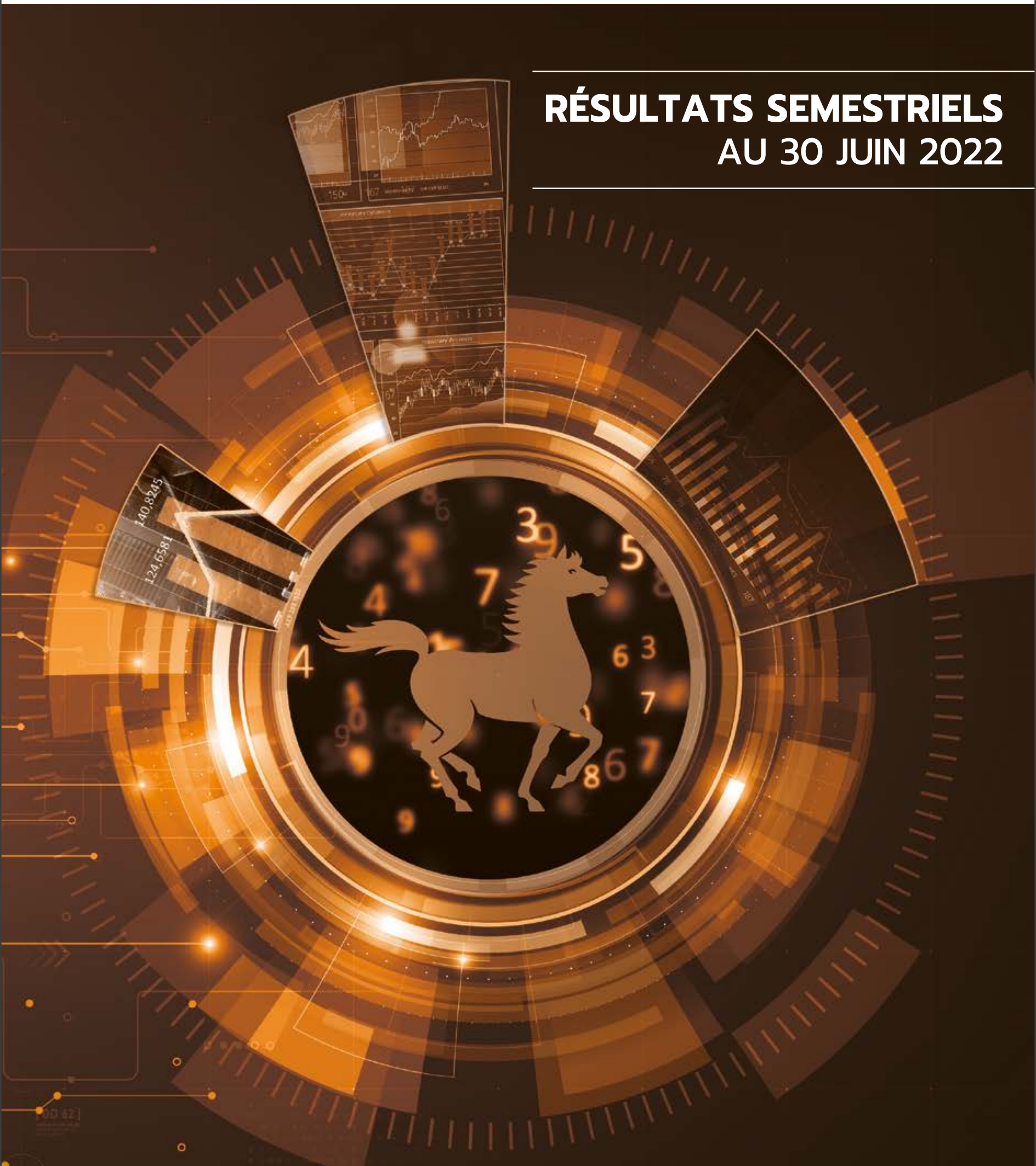




GROUPE BCP

RÉSULTATS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022



SOMMAIRE

- ◆ COMMENTAIRE DES RÉSULTATS DU S1-2022
 - ◆ COMPTES CONSOLIDÉS IFRS
 - ◆ COMPTES SOCIAUX



GROUPE BCP

COMMENTAIRE DES RÉSULTATS

Le 28 juillet 2022, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2022.

Confirmation de la tendance à l'amélioration du coût du risque en 2022

Le premier semestre 2022 a été marqué par un net ralentissement économique occasionné essentiellement par la sécheresse et son impact direct sur le secteur agricole. À cela s'ajoute l'impact inflationniste des tensions géopolitiques mondiales, ayant entraîné un affaiblissement du pouvoir d'achat des populations aussi bien au Maroc qu'à l'international.

Dans ce contexte, le groupe BCP a intensifié ses efforts dans l'ensemble de ses pays d'implantation en vue de maintenir la proximité avec ses clients, usant de l'ensemble de ses moyens humains et plateformes technologiques.

C'est ainsi que les dépôts du Groupe continuent à se renforcer à hauteur de 3,5% pour s'établir à 353,8 milliards de Dirhams, tandis que les crédits bruts s'affermissent de 1,3%, par rapport au 31/12/2021, à 292 milliards de Dirhams.

En termes financiers, le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 3,0% à près de 10,5 milliards de Dirhams, profitant essentiellement de l'évolution de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions qui se renforcent respectivement de 5,9% et de 6,7%. Une performance qui traduit les efforts consentis par le Groupe dans l'optimisation du coût des ressources et de la bonne performance des filiales aussi bien au Maroc qu'en Afrique subsaharienne. Ces réalisations ont permis de compenser la baisse de 16,9% du résultat des activités de marché, du fait de l'impact de la hausse des taux sur le portefeuille de trading.

Les frais généraux évoluent de 4,4% au cours du premier semestre 2022 pour s'établir à 5,1 milliards de Dirhams. En conséquence, le coefficient d'exploitation ressort à 48,7%.

À l'instar de l'année 2021, le niveau des provisions continue à s'améliorer dans un contexte marqué par une levée des restrictions sanitaires dans l'essentiel de nos pays d'implantation. En dépit du ralentissement économique, le coût du risque consolidé s'est ainsi allégé de près de 18% pour s'établir à 1,8 milliard de Dirhams.

Le Résultat Net consolidé poursuit son redressement et progresse de 18,6% à près de 2,4 milliards de Dirhams. De même, le Résultat Net Part du Groupe croît de 16,6% à 1,8 milliard de Dirhams.

Maroc : Des résultats en phase avec le contexte économique

La Banque au Maroc affiche, au titre du premier semestre 2022, une évolution satisfaisante de ses indicateurs. En effet, les dépôts de la clientèle continuent sur la même tendance de l'année précédente avec une hausse de 3,8% (ou +10,2 milliards de Dirhams) sur 6 mois à 278,5 milliards de Dirhams. Cette évolution provient aussi bien des particuliers (+5,6 milliards de Dirhams) que des entreprises (+4,4 milliards de Dirhams). Compte tenu de ces évolutions, la structure des ressources ressort améliorée avec une part non rémunérée qui se monte désormais à près de 74%.

Par ailleurs, la Banque au Maroc réaffirme son engagement pour le financement de l'économie nationale, et porte son total encours de crédits à 202,3 milliards de Dirhams.

Enfin, dans un contexte de hausse des taux sur le marché, le PNB de la Banque au Maroc a été impacté par une valorisation à la baisse du portefeuille de trading. Ce recul a été toutefois atténué par la bonne évolution de la marge sur commissions qui gagne 11,7%, comparativement à la même période en 2021.

Ces réalisations réaffirment l'engagement de la Banque au Maroc dans l'accompagnement de ses clients en toute circonstance, animée par ses valeurs de proximité et de citoyenneté. Dans cet esprit et après le succès de la première édition, le groupe BCP a reconduit en 2022 son roadshow « Les Régionales de l'Investissement ». Cette tournée, qui sera étalée sur onze étapes, a débuté le 31 mai à Rabat et prendra fin courant novembre à Casablanca. L'objectif étant d'identifier le potentiel d'investissement de chaque région pour apporter le soutien nécessaire à sa réalisation.

Renforcement de la contribution des filiales aux résultats du Groupe

En phase avec les orientations stratégiques du Groupe, les filiales continuent à améliorer leur contribution dans le PNB consolidé, la portant à près de 51% à fin juin 2022.

Avec une contribution de 25% au PNB consolidé, les filiales à l'international clôturent le premier semestre sur de bonnes performances. Ainsi, le PNB s'est amélioré de 7%, grâce notamment au redressement des activités d'intermédiation et des commissions (en particulier au niveau du Bénin, Congo et Madagascar) et la bonne tenue de l'activité trésorerie (notamment en Côte d'Ivoire et au Cameroun).

Les filiales métiers au Maroc ne sont pas en reste avec une évolution de 4% de leur PNB sur les six premiers mois de l'année 2022. À l'origine et cette croissance, la reprise de l'activité des sociétés de financement spécialisées (notamment Maroc Leasing, Attawfiq Microfinance et Bank

Al Yousr) et la bonne performance de Maroc Assistance International. Au total, la contribution des filiales métiers au Maroc s'est établie à 26% au S1-2022.

Une amélioration du risque et une solidité financière consolidée.

Après deux années de fort provisionnement, le coût du risque poursuit son allègement, en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire et la levée des restrictions qui en découle.

Ainsi, le coût du risque consolidé s'est allégé de 18,3% pour s'établir à 1,8 milliard de Dirhams à fin juin 2022. Parallèlement, l'encours du fonds de soutien, qui est un mécanisme spécifique au modèle coopératif du groupe BCP, se maintient à 4,2 milliards de Dirhams. En social, la PRG se stabilise à près de 5 milliards de Dirhams, permettant ainsi à la Banque au Maroc de renforcer son assise financière.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE AU PREMIER SEMESTRE 2022



PRODUIT NET BANCAIRE
(+3,0%)



CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE
(+1,3%)



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
(+18,6%)



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE
(+3,5%)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(+16,6%)



TAILLE DU RÉSEAU
7 873 POINTS DE DISTRIBUTION



NOTATION GROUPE
BB / STABLE / B (S&P)
BA1 / STABLE (MOODY'S)



NOMBRE DE CLIENTS
9,3 MILLIONS

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement en faveur de la relance économique et le soutien apporté aux clients. Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.



**COMPTES
CONSOLIDÉS**
AU 30 JUIN 2022

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSON

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

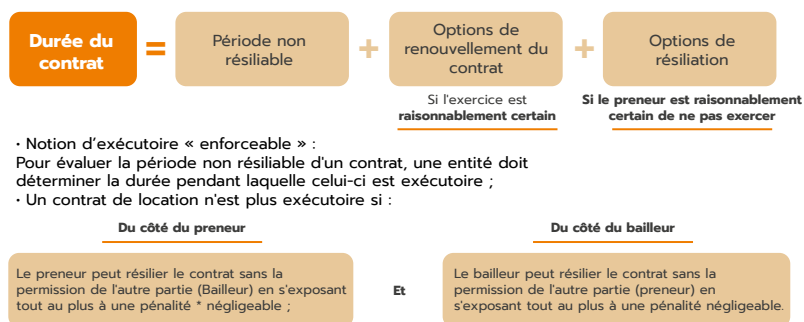
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés

en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels »)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVÉS INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces derniers.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.15.1. IMPÔT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youssr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, OPCI Patrimoine Premium et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Maroc-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

BILAN IFRS CONSOLIDÉ

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/22	31/12/21
(en milliers de DH)			
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	17 755 323	21 757 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	89 205 586	80 534 741
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		71 997 310	65 134 119
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		17 208 276	15 400 622
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	42 701 170	41 593 189
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		36 342 820	35 867 864
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 358 350	5 725 325
Titres au coût amorti	3.3	6 948 674	6 590 129
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	20 403 621	17 180 872
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	263 208 346	259 516 844
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		1 734 552	1 913 244
Actifs d'impôt différé		4 194 435	4 211 890
Comptes de régularisation et autres actifs		9 267 366	11 070 459
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		22 281	21 344
Immeubles de placement		7 093 987	7 142 134
Immobilisations corporelles	3.6	10 163 227	10 005 786
Immobilisations incorporelles	3.6	1 062 832	1 094 664
Ecarts d'acquisition	3.7	2 422 611	2 381 660
TOTAL DE L'ACTIF		476 184 011	465 014 160

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS CONSOLIDÉ

	Annexes	30/06/22	30/06/21
(en milliers de DH)			
Intérêts et produits assimilés	4.1	9 485 406	8 701 931
Intérêts et charges assimilés	4.1	-2 820 163	-2 410 033
MARGE D'INTÉRÊTS		6 665 243	6 291 898
Commissions perçues	4.2	2 082 602	2 008 684
Commissions servies	4.2	-250 198	-290 349
MARGE SUR COMMISSIONS		1 832 404	1 718 335
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		952 400	1 399 646
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		573 145	1 333 663
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		379 255	65 983
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		558 496	418 177
+/- Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		198 981	166 347
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		359 515	251 830
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 510 896	1 817 823
Produits des autres activités		1 035 893	971 575
Charges des autres activités		-582 797	-641 901
PRODUIT NET BANCAIRE		10 461 639	10 157 730
Charges générales d'exploitation		-4 447 247	-4 209 496
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-644 821	-668 879
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 369 571	5 279 355
Coût du risque	4.3	-1 764 851	-2 159 730
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 604 720	3 119 625
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-434	-695
Gains ou pertes nets sur autres actifs		6 960	-28 413
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		3 611 246	3 090 517
Impôts sur les bénéfices		-1 194 449	-1 053 102
RÉSULTAT NET		2 416 797	2 037 415
Intérêts minoritaires		612 041	489 130
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE BCP		1 804 756	1 548 285
Résultat par action (en dirham)		8,88	7,66
Résultat dilué par action (en dirham)		8,88	7,66

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2022

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
(en milliers de DH)									
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255		8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195
Opérations sur capital	10 578	267 628					278 206	24 103	302 309
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								3 426 508	3 426 508
Affectation du résultat		2 103 343		-2 103 343					
Dividendes		-1 618 037					-1 618 037	188 337	-1 429 700
Résultat de l'exercice				1 764 618			1 764 618	960 745	2 725 363
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-176 432	16 463	-159 969	12 560	-147 409
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-167 578		38 115	-31 608	6 507
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					205 693				
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				205 693	-344 010	16 463	-121 854	-19 048	-140 902
Variation de périmètre					852	-1 260	-225 306	-262 834	-488 140
Autres variations		-47 609		2 519			-45 090	-9 938	-55 028
Capitaux propres clôture 31/12/2021	2 033 125	26 876 580		8 303 067	120 909	-461 673	36 872 008	14 941 597	51 813 605
Opérations sur capital								-6 664	-6 664
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres				-119 546			-119 546	-4 059	-123 605
Affectation du résultat		2 309 745		-2 309 745					
Dividendes		-1 728 156					-1 728 156	332 501	-1 395 655
Résultat de l'exercice				1 804 756			1 804 756	612 041	2 416 797
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					-220 685	-75 762	-296 447	3 904	-292 543
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					156 350		129 119	37 413	166 532
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					-27 231				
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-27 231	-64 335	-75 762	-167 328	41 317	-126 011
Variation de périmètre					152	-16	85	-721	-500
Autres variations		-54 729		-65 852			-120 581	-29 242	-149 823
Capitaux propres clôture 30/06/2022	2 033 125	27 403 440		7 585 601	56 558	-537 350	36 541 374	15 886 770	52 428 144

PASSIF IFRS	Annexes	30/06/22	31/12/21
(en milliers de DH)			
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		20 199	1 923
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	35 419 316	36 557 938
Dettes envers la clientèle	3.9	353 780 090	341 889 927
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		21 141	509 203
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		2 486 199	2 979 957
Passifs d'impôt différé		928 017	903 108
Comptes de régularisation et autres passifs		12 830 368	12 866 278
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		2 073 554	1 854 526
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	6 363 414	5 862 638
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 223 886	4 216 883
Dettes subordonnées		9 833 569	9 775 057
Capitaux propres		48 204 258	47 596 722
Capital et réserves liées		29 436 565	28 909 705
Actions propres			
Réserves consolidées		16 985 911	16 497 881
- Part du groupe		1 556 959	2 320 566
- Part des minoritaires		15 428 952	14 177 315
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-635 015	-536 227
- Part du groupe		-480 791	-340 640
- Part des minoritaires		-154 223	-195 587
Résultat net de l'exercice		2 416 797	2 725 363
- Part du groupe		1 804 756	1 764 618
- Part des minoritaires		612 041	960 745
TOTAL DU PASSIF		476 184 011	465 014 160

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	30/06/22	30/06/21
(en milliers de DH)		
Résultat avant impôts	3 611 246	3 090 517
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	644 821	668 879
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-17 376	-8 191
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-318 805	1 110 704
+/- Dotations nettes aux provisions	850 519	259 023
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	434	695
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-977 110	-514 164
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	19 348	253 774
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	201 831	1 770 720
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-4 614 865	1 065 629
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	7 375 442	6 016 713
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 890 525	-12 592 375
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 269 063	3 092 868
- Impôts versés	-1 222 234	-372 386
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 083 119	-2 789 551
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 270 042	2 071 686
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-744 517	1 548 688
+/- Flux liés aux immeubles de placement	18 101	2 494
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-667 383	-569 262
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 393 799	981 920
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 329 215	925 840
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-565 507	-246 702
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 894 722	679 138
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	262 494	-238 032
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 296 069	3 494 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 878 746	26 274 757
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 755 281	16 708 163
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 123 465	9 566 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	24 582 677	29 769 469
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	17 735 123	18 470 069
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 847 554	11 299 400
Variation de la trésorerie nette	-4 296 069	3 494 712

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	30/06/22	30/06/21
Résultat net	2 416 797	2 037 415
Éléments recyclables en résultat net :	-55 168	-95 743
Écarts de conversion	166 532	12 794
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-221 700	-108 537
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-70 843	54 067
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-70 843	54 067
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-126 011	-41 676
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 290 786	1 995 739
Dont part du Groupe	1 637 428	1 520 942
Dont part des intérêts minoritaires	653 358	474 797

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/2022		31/12/2021	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	54 197 925		46 454 709	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 709 365		2 327 504	
Actions et autres titres à revenu variable	14 911 155	6 841 982	15 885 996	7 115 543
Titres de participation non consolidés		10 366 294		8 285 079
Instruments dérivés	178 865		465 910	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	71 997 310	17 208 276	65 134 119	15 400 622

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 701 170	688 283	-1 055 126	41 593 189	1 121 251	-1 107 632
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	36 342 820	417 166	-8 370	35 867 864	863 647	-82 468
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 358 350	271 117	-1 046 756	5 725 325	257 604	-1 025 164
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	11 509 679	346 735		11 292 397	861 596	
Autres titres de créance négociables (*)	972 310			904 084		
Obligations	23 860 831	70 431	-8 370	23 671 383	2 051	-82 468
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	36 342 820	417 166	-8 370	35 867 864	863 647	-82 468
Impôts		-153 174	2 388		-319 549	18 432
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		263 992	-5 982		544 098	-64 036
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Perttes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	6 358 350	271 117	-1 046 756	5 725 325	257 604	-1 025 164
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 358 350	271 117	-1 046 756	5 725 325	257 604	-1 025 164
Impôts		-100 313	374 977		-95 314	366 913
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		170 804	-671 779		162 290	-658 251

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

	30/06/22	31/12/21
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	6 138 179	5 761 222
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 926 972	5 556 275
Autres titres de créance négociables	211 207	204 947
Obligations	810 495	828 907
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	6 948 674	6 590 129

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/22	31/12/21	3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/22	31/12/21
Comptes à vue	10 284 407	8 889 396	Maroc	14 795 089	12 135 677
Prêts	9 840 614	8 187 004	Zone off shore	648 344	608 934
Opérations de pension	367 621	187 165	Afrique	4 582 503	4 010 481
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	20 492 642	17 263 565	Europe	377 685	425 780
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	89 021	82 693	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	20 403 621	17 180 872
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	20 403 621	17 180 872			

(*) Voir note 3.11 Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/22	31/12/21	3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/22	31/12/21
Comptes ordinaires débiteurs	17 451 038	16 114 991	Maroc	212 824 958	210 275 225
Prêts consentis à la clientèle	250 792 410	248 169 482	ZONE OFF SHORE	5 396 360	4 810 709
Opérations de pension	6 245 528	6 810 285	AFRIQUE	42 059 105	42 121 097
Opérations de location-financement	17 548 019	17 288 812	EUROPE	2 927 923	2 309 813
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	292 036 995	288 383 570	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	263 208 346	259 516 844
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	28 828 649	28 866 726			
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	263 208 346	259 516 844			

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 798 669	10 635 442	10 163 227	20 237 106	10 231 320	10 005 786
Terrains et constructions	9 223 098	3 686 174	5 536 924	9 076 823	3 563 768	5 513 055
Équipement, Mobilier, Installations	5 169 197	3 485 191	1 684 006	4 748 383	3 372 531	1 375 852
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 780 493	2 672 850	2 107 643	4 756 690	2 586 064	2 170 626
Droit d'utilisation	1 625 881	791 227	834 654	1 655 210	708 957	946 253
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 796 206	1 733 374	1 062 832	2 712 796	1 618 132	1 094 664
Droit au bail	320 415		320 415	320 074		320 074
Brevets et marque	165 513		165 513	123 766		123 766
Logiciels informatiques acquis	2 112 164	1 733 374	378 790	2 059 536	1 618 132	441 404
Autres immobilisations incorporelles	198 114		198 114	209 420		209 420
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	23 594 875	12 368 816	11 226 059	22 949 902	11 849 452	11 100 450

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)						
CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/21	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/22
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	906 393	-111 287	3 438		6 055	804 598
Valeur Brute	1 567 535		-35 921		9 836	1 541 450
Amortissements et dépréciations	-661 142	-111 287	39 359		-3 781	-736 852
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	12 667	-3 881			74	8 860
Valeur Brute	30 718		-2 784		181	28 114
Amortissements et dépréciations	-18 051	-3 881	2 784		-107	-19 254
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	27 193	-6 541			543	21 195
Valeur Brute	56 957		-1 643		1 002	56 316
Amortissements et dépréciations	-29 764	-6 541	1 643		-459	-35 121
TOTAL DROITS D'UTILISATION	946 253	-121 708	3 438		6 671	834 654

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)		
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/22	31/12/21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 163 227	10 005 786
Dont : Droits d'utilisation	834 654	946 253
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 062 832	1 094 664
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)		
PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/22	31/12/21
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	12 830 368	12 866 278
Dont : Dettes locatives	887 578	1 008 968

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)		
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/22	31/12/21
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-21 633	-49 245
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-121 708	-269 434

3.7 ÉCART D'ACQUISITION

(en milliers de DHS)					
	31/12/21	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/22
Valeur Brute	2 381 660		40 951		2 422 611
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 381 660		40 951		2 422 611

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)		
	30/06/22	31/12/21
Comptes à vue	3 436 854	1 765 932
Emprunts	13 916 599	17 144 032
Opérations de pension	18 065 863	17 647 974
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	35 419 316	36 557 938

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/22	31/12/21
Comptes ordinaires créditeurs	243 275 451	230 188 512
Comptes à terme	50 043 285	53 191 917
Comptes d'épargne à taux administré	46 236 586	45 332 127
Bons de caisse	1 783 508	2 013 498
Opérations de pension	2 299 123	2 192 544
Autres dettes envers la clientèle	10 142 137	8 971 329
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	353 780 090	341 889 927

(en milliers de DH)

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/22	31/12/21
Maroc	281 663 699	270 945 624
Zone off shore	3 107 557	3 092 005
Afrique	67 263 837	66 193 677
Europe	1 744 997	1 658 621
Total en principal	353 780 090	341 889 927

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2021	3 055 976	1 470 233	1 336 429	5 862 638
Dotations	558 401	60 345	500 014	1 118 760
Reprises	155 557	3 683	110 898	270 138
Autres mouvements	-307 386	19	-40 479	-347 846
MONTANT AU 30/06/2022	3 151 434	1 526 914	1 685 066	6 363 414

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

AU 30 Juin 2022	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 783 998								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	37 514 745			1 171 925			3,12%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	37 514 745			1 171 925			3,12%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	251 594 301	31 004 985	29 930 351	2 902 138	5 401 648	20 613 884	1,15%	17,42%	68,87%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 492 642			89 021			0,43%		
Prêts et créances sur la clientèle	231 101 659	31 004 985	29 930 351	2 813 117	5 401 648	20 613 884	1,22%	17,42%	68,87%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	299 893 044	31 004 985	29 930 351	4 074 063	5 401 648	20 613 884	1,36%	17,42%	68,87%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	96 282 100	5 296 896	2 470 216	727 122	920 138	1 504 174	0,76%	17,37%	60,89%
Engagements hors bilan	96 282 100	5 296 896	2 470 216	727 122	920 138	1 504 174	0,76%	17,37%	60,89%

AU 31 Décembre 2021	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	15 218 282								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	37 002 796			1 134 932			3,07%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	37 002 796			1 134 932			3,07%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	245 697 635	30 339 668	29 609 832	2 946 135	5 405 451	20 597 833	1,20%	17,82%	69,56%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 263 565			82 693			0,48%		
Prêts et créances sur la clientèle	228 434 070	30 339 668	29 609 832	2 863 442	5 405 451	20 597 833	1,25%	17,82%	69,56%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	297 918 712	30 339 668	29 609 832	4 081 067	5 405 451	20 597 833	1,37%	17,82%	69,56%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	73 268 048	5 858 961	2 470 131	600 304	1 005 394	1 450 278	0,82%	17,16%	58,71%
Engagements hors bilan	73 268 048	5 858 961	2 470 131	600 304	1 005 394	1 450 278	0,82%	17,16%	58,71%

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	8 166 128	2 431 048	5 735 080	7 355 284	1 906 334	5 448 950
Comptes et prêts/emprunts	6 948 388	1 567 954	5 380 434	6 970 628	1 823 023	5 147 605
Opérations de pensions	11 533	19 375	-7 842	11 732	35 509	-23 777
Opérations de location-financement	1 206 207	843 719	362 488	372 924	47 802	325 122
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	224 031	238 649	-14 618	181 715	293 337	-111 622
Comptes et prêts/emprunts	66 077	85 967	-19 890	59 494	136 733	-77 239
Opérations de pensions	157 954	152 682	5 272	122 221	156 604	-34 383
Emprunts émis par le Groupe		149 098	-149 098		200 640	-200 640
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	944 223	1 368	942 855	992 512	9 722	982 790
Actifs financiers au coût amorti	151 024		151 024	172 420		172 420
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	9 485 406	2 820 163	6 665 243	8 701 931	2 410 033	6 291 898

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	202 411	8 157	194 254	202 822	5 633	197 189
Produits nets sur moyen de paiement	334 770	18 112	316 658	295 348	21 824	273 524
Autres commissions	1 545 421	223 929	1 321 492	1 510 514	262 892	1 247 622
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 082 602	250 198	1 832 404	2 008 684	290 349	1 718 335

4.3 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/22	30/06/21
Dotations nettes de reprises des dépréciations	315 838	1 265 567
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-84 701	95 672
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-207 211	91 200
Engagements par signature	122 510	4 472
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	24 252	321 227
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	110 019	171 070
Engagements par signature	-85 767	150 157
Bucket 3 : Actifs dépréciés	376 287	848 668
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	10 186	824 657
Engagements par signature	366 101	24 011
Autres provisions pour risques et charges	410 487	110 244
Autres variations des provisions	1 038 526	783 919
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 129 218	833 347
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	90 692	49 428
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	1 764 851	2 159 730

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 30 JUIN 2022	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	387 231 438	25 432 413	93 196 156	-29 675 996	476 184 011
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86 981 367		2 224 219		89 205 586
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 073 348	4 553	25 400 004	-7 776 735	42 701 170
Titres au coût amorti	6 706 982		241 692		6 948 674
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	36 242 586	1 680	6 257 875	-22 098 520	20 403 621
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	199 095 048	23 263 386	42 059 105	-1 209 193	263 208 346
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	27 194 166	20 148 714	10 976 289	-22 899 853	35 419 316
Dettes envers la clientèle	285 589 843	926 409	67 355 542	-91 704	353 780 090
CAPITAUX PROPRES	49 067 528	2 213 751	6 762 874	-5 616 009	52 428 144

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2022	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	4 692 348	374 700	1 595 764	2 431	6 665 243
Marges sur commissions	1 155 937	29 206	663 945	-16 684	1 832 404
Produit net bancaire	7 559 077	531 311	2 610 824	-239 573	10 461 639
Résultat Brut d'exploitation	3 953 581	320 918	1 095 072		5 369 571
Résultat d'exploitation	2 533 183	117 384	954 153		3 604 720
Résultat net	1 504 516	106 788	805 493		2 416 797
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 133 386	92 892	578 478		1 804 756

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

6. PASSIFS ÉVENTUELS

6.1. CONTRÔLE FISCAL

La BCP a reçu de la part de l'administration fiscale, en avril 2022, un avis de vérification portant sur l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021. La vérification sur place est en cours et la banque n'a reçu aucune notification au 19 septembre 2022.

6.2 CONTRÔLE DE L'OFFICE DES CHANGES

La BCP a reçu de la part de l'office des changes, en mai 2022, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la banque n'a reçu aucune notification au 19 septembre 2022.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	50,62%	50,62%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,25%	51,25%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,48%	51,48%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,40%	51,40%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	49,63%	49,63%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,22%	51,22%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,41%	51,41%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,05%	51,05%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,52%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,28%	87,28%
BPC SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,17%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,32%	48,01%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,20%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,93%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,85%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,60%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BPC INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	OPCI	Maroc	IG	72,92%	100,00%
BPC MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,47%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,84%	79,97%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	99,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,90%	85,06%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,67%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,94%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,85%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité ALCO, Comité de placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

APERÇU DU DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de prise, de gestion et de contrôle du risque de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité de recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion du risque de crédit;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le Groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Le dispositif, s'appuyant sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, est progressivement complété par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au management et aux instances de gouvernance de la Banque, permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie, en plus, au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans les grilles.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est, par ailleurs, assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont

opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans propre à la Banque, base de notation, ...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil essentiel du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

A l'image de la revue granulaire de l'ensemble du portefeuille de crédits réalisée dans un contexte de crise sanitaire, l'exercice 2021 a fait l'objet d'une analyse similaire. En effet, la mise à jour de l'estimation des impacts de la crise sur le portefeuille a été réalisée, permettant ainsi la revue du coût de risque pour la période 2021-2022.

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limites sectorielles ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement examinés avec ces dernières, pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés et les opérations de Trade Finance, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents.

Cette « Watch List », qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires. En effet, le pilotage des filiales se décline selon les trois niveaux suivants :
 - Strategic Business Review (SBR) de la BCP : Outil de pilotage en central, dédié au suivi des projets structurants, de la performance et de la revue des risques et des engagements, à fréquence trimestrielle ;
 - Business Review (BR) d'ABI : Instance managériale comprenant ABI et la BCP, dédiée au suivi des réalisations des filiales ABI ;
 - Business Review filiales : Comité chargé d'évaluer les performances commerciales et financières, d'examiner les indicateurs de risque et de suivre les chantiers stratégiques des filiales.
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des quatre composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de direction et de gouvernance du Groupe :
 - **La mesure du risque pays** : La Banque dispose d'un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risque différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé à un choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque du système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois) ;
 - **La maîtrise du risque pays** : Dans l'objectif de maîtriser les risques transfrontaliers, le Groupe a développé un processus de fixation et de suivi des limites d'exposition consolidée. Ce dispositif attribue aux organes de gouvernance du Groupe un rôle important dans la définition de ces limites, en plus de leur rôle d'arbitrage et de validation, à travers notamment une expression explicite de l'appétit stratégique par pays. Ce processus permet la fixation des limites par pays d'exposition ainsi que leurs déclinaisons par grand type d'emprunteur (souverain, banque et clientèle).
 - **La couverture du risque** : Le Groupe a mis en place un processus de provisionnement basé sur les ratings internes, pour se prémunir contre le risque pays généré par sa stratégie de croissance à l'international. A partir du 1er janvier 2018, ce dispositif a été intégré dans le dispositif de dépréciation IFRS9.
 - **La veille pays** : Des fiches pays synthétisant les éléments clés d'appréhension du risque pays, à savoir, les ratings internes et externes, les principaux indicateurs macro-économiques, et un descriptif de la situation économique, politique et financière des pays, sont élaborées et annuellement actualisées. Une revue plus fréquente est réalisée notamment à la survenance d'un événement significatif pouvant impacter négativement ou positivement la lecture du risque.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en appui aux filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les nouvelles banques récemment acquises, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, l'objectif étant de déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapprochée, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central, qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par le processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- des créances sensibles ou en souffrance ;
- du risque de concentration individuelle et sectorielle.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de la gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système de limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système de limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif de limites de marché et de limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan moyen terme (PMT) en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- améliorer progressivement le gap global de taux en vue de maintenir un

équilibre des différentes activités en ce qui concerne le profil de taux et de liquidité.

- développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques de la banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'établissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du groupe à moyen et long termes ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

4. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes directrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- Fraude Interne : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- Fraude Externe : Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de confiance et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- Dommage aux actifs corporels : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 30 juin 2022, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

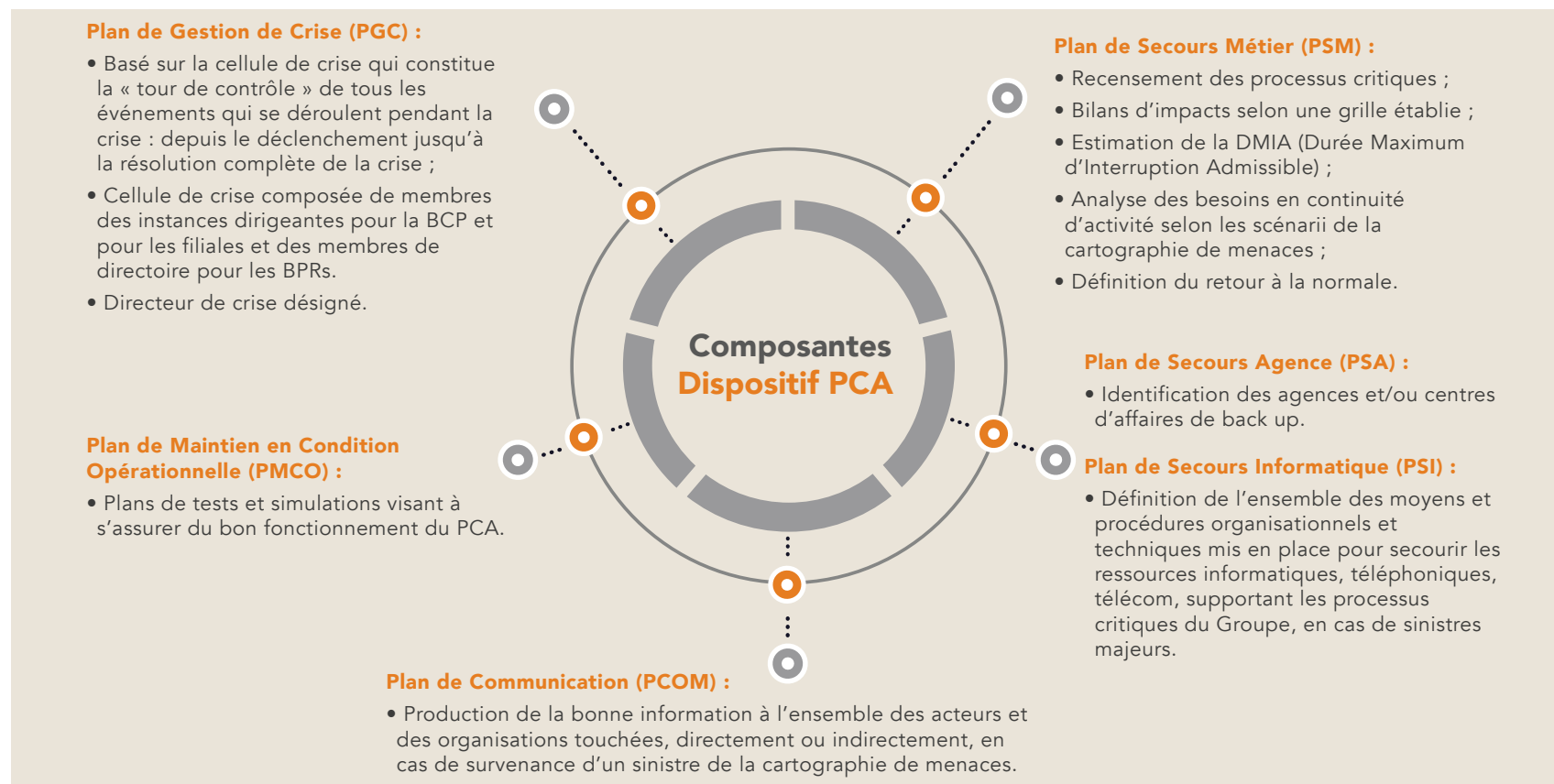
POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif

PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Au 30 juin 2022 et à l'instar des années 2020 et 2021, le Groupe a montré sa résilience face au contexte exceptionnel de la crise covid-19 et ce, dans le respect de la sécurité de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires. En effet, la cellule de crise du Groupe a déployé les efforts nécessaires pour assurer la continuité d'activité de ses processus et de ses systèmes, tout en soutenant sa clientèle en adéquation avec les orientations gouvernementales. Ce plan de riposte, lancé à temps, a été accompagné d'un pilotage sans faille durant ces années.

Pendant le premier semestre de l'année 2022, le plan de continuité d'activité n'a pas été activé. En effet, les différentes activités du Groupe ont été assurées sans perturbations significatives, y compris celles prises en charge par les prestataires externes qui se sont fortement investis pour maintenir leur niveau de services.

STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à résister face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent à titre d'exemple porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test complet et raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel défini en interne, sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, et sur une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- **Choc Idiosyncratique :** Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...)
- **Choc Systémique :** Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...)
- **Choc Combiné :** Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie, le cas échéant.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minimas exigés. Ces ratios des fonds propres élevés sont attribuables, principalement, au report quasi systématique des résultats dégagés.

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

CONTRÔLE PERMANENT

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent s'insère dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.

Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

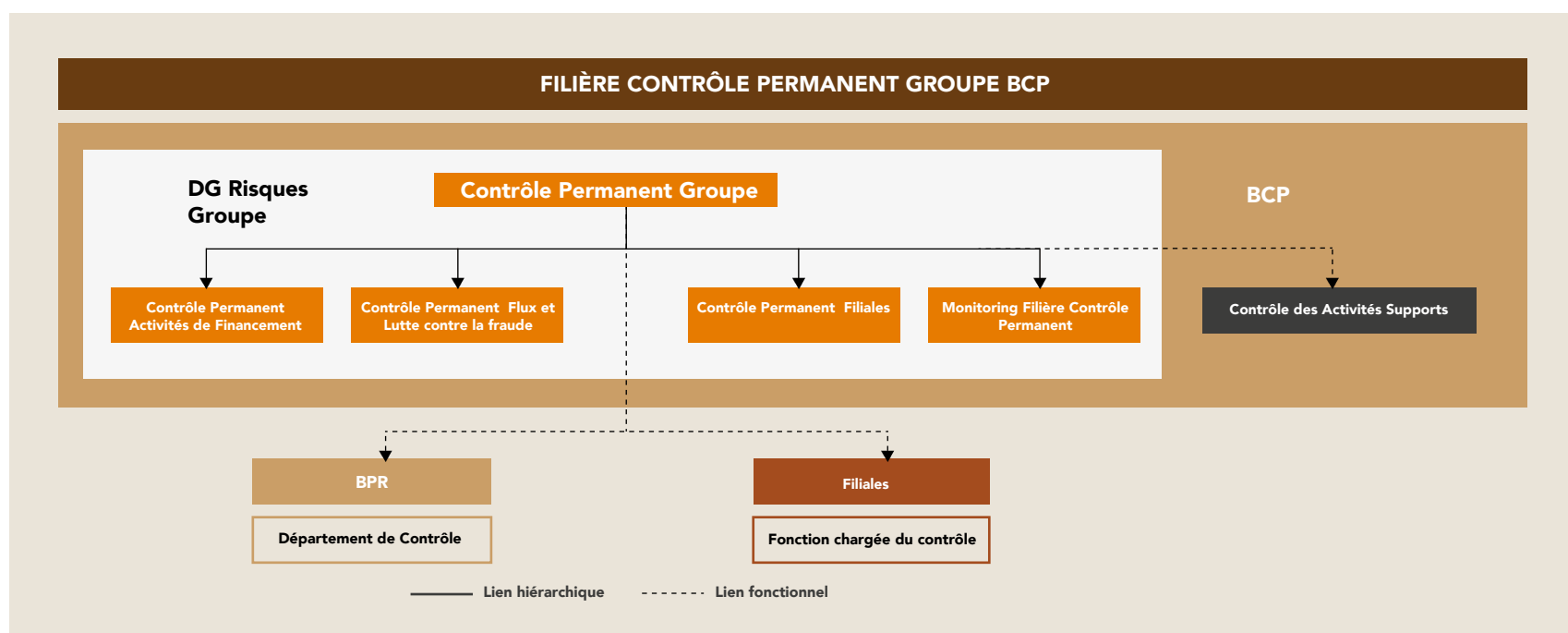
ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les principes fondamentaux de gouvernance, d'indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du groupe. Cette dernière est disponible à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :

En effet, La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre du réseau CPM ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

La fonction Contrôle Permanent au niveau de la BCP est structurée en quatre entités :



- La Fonction Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge du :
 - Contrôle de l'activité Trade Finance CPM ;
 - Contrôle des engagements aux particuliers et entreprises du Réseau BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité engagements.
- La Fonction Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge de :
 - Contrôle des moyens de paiement au niveau de la BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité des moyens de paiements ;
 - Contrôle de l'activité Epargne & Comptes CPM ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet, cette fonction a pour mission de piloter et centraliser le dispositif de lutte contre la fraude à travers notamment la gestion des outils d'alerte et l'analyse des remontées des opérations suspectes pouvant dissimuler des actes de fraude.
- La Fonction Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle, en collaboration avec les Fonctions Contrôle Permanent des Activités, la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent et l'animation de la filière dans son ensemble.
- La Fonction Contrôle Permanent des Filiales, pilote l'activité et anime le dispositif du contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées au Maroc et à l'international, les accompagnant dans leurs travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.

En ce qui concerne les activités de contrôle relatives aux entités supports qui sont sous l'égide du CPG, elle se déclinent comme suit :

- Les activités de la Salle des Marchés (activités monétaires, changes, Taux et dérivés de taux),
- Les risques financiers et ALM dont le déploiement se fait de manière progressive,

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS 30 JUIN 2022

- La logistique, notamment la sécurité des biens et des personnes et l'ordonnancement des factures, en coordination avec la fonction Achats et Moyens Généraux Groupe (AMGG),
- La comptabilité, dont le périmètre de déploiement a été défini à travers notamment la domiciliation à terme, au niveau du CPG, des contrôles ayant un caractère gestion exercés à ce jour par le contrôle comptable.

Concernant les Fonctions de CP des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe, et la fonction contrôle comptable, dont l'effectif de CP est réparti entre la fonction centrale du contrôle comptable de la BCP et la fonction de contrôle comptable au sein des BPR.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle interne. Les activités de contrôle permanent des systèmes d'information relèvent, quant à eux, de la responsabilité de la fonction Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) rattachée à la fonction Sécurité, normes & Contrôle (SNC), à travers la création d'une entité dédiée au CP.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières au Maroc et à l'international, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattachées à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 52 428 144, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2 416 797. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 28 juillet 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle de la part de l'administration fiscale et de l'office des changes dont fait l'objet la Banque Centrale Populaire.

Casablanca, le 19 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Member Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 68 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101 Bd Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.C.)
Fax : 0522 423 400
Abdou Souleye DIOP
Associé



**COMPTES
SOCIAUX**
AU 30 JUIN 2022

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

A1. ÉTAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.1 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/22	31/12/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 787 524	8 430 326
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	48 511 345	39 656 727
. A vue	13 279 098	7 902 247
. A terme	35 232 247	31 754 480
Créances sur la clientèle	95 168 205	94 364 869
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	28 584 037	23 747 710
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	25 975 773	26 331 339
. Crédits et financements participatifs immobiliers	23 057 185	23 795 946
. Autres crédits et financements participatifs	17 551 210	20 489 874
Créances acquises par affacturage	11 492 690	11 401 396
Titres de transaction et de placement	86 689 708	76 331 111
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	52 076 134	39 277 392
. Autres titres de créance	1 519 602	1 580 675
. Titres de propriété	33 093 972	35 473 044
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	7 272 157	9 723 212
Titres d'investissement	6 930 910	8 075 448
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 288 475	7 417 253
. Autres titres de créance	642 435	658 195
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	29 800 983	29 142 226
. Participation dans les entreprises liées	26 635 048	26 428 507
. Autres titres de participation et emplois assimilés	3 165 935	2 713 719
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	154 439	151 364
Dépôts d'investissement placés	1 040 000	960 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 627	3 707
Immobilisations données en Ijara	534	555
Immobilisations incorporelles	333 740	355 594
Immobilisations corporelles	2 483 056	2 517 668
TOTAL DE L'ACTIF	293 668 918	281 114 203

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/22	30/06/21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 256 292	6 835 970
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	591 885	532 663
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 073 981	2 322 353
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	324 535	433 938
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 689 135	1 296 991
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Produits sur immobilisations données en Ijara	26	41
Commissions sur prestations de service	392 643	369 292
Autres produits bancaires	2 184 007	1 880 612
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 504 215	2 730 315
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 198 216	1 517 277
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	309 218	455 246
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	1 996 680	757 691
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 752 077	4 105 655
Produits d'exploitation non bancaire	808 316	780 512
Charges d'exploitation non bancaire	19 847	7 468
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 574 995	1 500 773
Charges de personnel	554 126	525 478
Impôts et taxes	36 181	28 777
Charges externes	796 876	747 505
Autres charges générales d'exploitation	71 441	73 095
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116 371	125 918
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	869 029	1 175 364
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	570 372	626 776
Pertes sur créances irrécouvrables	237 089	539 764
Autres dotations aux provisions	61 568	8 824
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	725 407	322 436
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	399 803	266 519
Récupérations sur créances amorties	38 349	12 244
Autres reprises de provisions	287 255	43 673
RÉSULTAT COURANT	2 821 929	2 524 998
Produits non courants	65 535	65 555
Charges non courantes	102 262	143 549
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 785 202	2 447 004
Impôts sur les résultats	309 862	418 747
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 475 340	2 028 257

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	30/06/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DONNÉS	79 446 309	56 330 366
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 798 736	228 737
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	39 339 891	28 445 009
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24 499 670	17 730 910
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 808 012	9 921 952
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	3 758
ENGAGEMENTS REÇUS	32 701 332	24 796 357
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 553	2 614
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	28 942 878	21 926 995
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 755 901	2 866 748
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/22	31/12/21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2	3
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	166 000 486	160 092 195
. A vue	134 920 527	132 313 121
. A terme	31 079 959	27 779 074
Dépôts de la clientèle	72 299 334	67 000 231
. Comptes à vue créditeurs	53 389 177	46 676 040
. Comptes d'épargne	8 337 573	8 279 277
. Dépôts à terme	8 291 561	9 806 564
. Autres comptes créditeurs	2 281 023	2 238 350
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 368 269	3 498 746
Provisions pour risques et charges	5 119 712	5 392 531
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 168 148	4 168 148
Dettes subordonnées	9 801 061	9 742 899
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	26 838 895	26 362 539
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	564 546	514 041
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 475 340	2 309 745
TOTAL DU PASSIF	293 668 918	281 114 203

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	30/06/22	30/06/21
(+) Intérêts et produits assimilés	2 990 376	3 288 941
(-) Intérêts et charges assimilées	1 507 434	1 972 523
MARGE D'INTÉRÊT	1 482 942	1 316 418
(+) Produits sur financements participatifs	24	13
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	24	13
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	80	80
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	80	80
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	26	40
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	5	19
(+) Commissions perçues	392 643	369 292
(-) Commissions servies	63 247	49 390
MARGE SUR COMMISSIONS	329 396	319 902
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-30 073	927 360
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	37 676	136 169
(+) Résultat des opérations de change	395 692	115 677
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-92 927	45 166
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	310 368	1 224 372
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 689 237	1 302 828
(-) Diverses autres charges bancaires	59 895	57 897
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	3 752 077	4 105 655
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-31 990	29 429
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	808 316	758 801
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	19 847	7 468
(-) Charges générales d'exploitation	1 574 995	1 500 773
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 933 561	3 385 644
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-369 309	-887 777
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	257 677	27 131
RÉSULTAT COURANT	2 821 929	2 524 998
RÉSULTAT NON COURANT	-36 727	-77 994
(-) Impôts sur les résultats	309 862	418 747
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 475 340	2 028 257
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	30/06/22	30/06/21
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 475 340	2 028 257
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116 372	125 918
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	55 651	8 414
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	325 309	98 349
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	21 711
(-) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 322 054	2 042 529
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	2 322 054	2 042 529

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/22	31/12/21
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	5 796 289	11 557 520
2 (+) Récupérations sur créances amorties	38 349	21 176
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	809 656	1 562 788
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(3 729 815)	(8 631 652)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(7 710)	(103 841)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 458 601)	(2 907 166)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(309 862)	(4 250)
I Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 138 306	1 494 575
Variations des :		
8 (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(8 854 618)	(3 390 490)
9 (+) Créances sur la clientèle	(1 159 096)	26 835
10 (+) Titres de transaction et de placement	(10 519 830)	(7 641 194)
11 (+) Autres actifs	2 351 740	(3 491 654)
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(80 000)	(320 000)
16 (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 908 291	17 371 981
17 (+) Dépôts de la clientèle	5 244 374	(368)
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (+) Titres de créance émis	-	-
20 (+) Autres passifs	869 536	1 060 506
II Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(6 239 603)	3 615 616
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I+II)	(5 101 297)	5 110 191
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 047 975	1 168 779
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	19 279
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(697 722)	(1 521 501)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(59 928)	(398 756)
25 (+) Intérêts perçus	250 090	438 716
26 (+) Dividendes perçus	1 689 135	1 390 202
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 229 550	1 096 719
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28 (+) Emission de dettes subordonnées	-	200 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	278 206
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	(1 000 000)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	(42 899)	(46 342)
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(1 728 155)	(1 618 037)
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 771 054)	(2 186 173)
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	(4 642 801)	4 020 737
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 430 323	4 409 586
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 787 522	8 430 323

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NÉANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NÉANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NÉANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NÉANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
					30/06/22	31/12/21
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 817 530	1 215 961	749 098	7 256 207	12 038 796	14 063 236
VALEURS REÇUES EN PENSION						715 798
- au jour le jour						715 798
- à terme						-
PRÊTS DE TRÉSORERIE	- 4 031 550	8 336 117	3 091 273	15 458 940	9 820 179	580 000
- au jour le jour	- 2 781 550	-	1 269 237	4 050 787	580 000	-
- à terme	- 1 250 000	8 336 117	1 822 036	11 408 153	9 240 179	-
PRÊTS FINANCIERS	- 1 142 625	21 980 204	-	23 122 829	22 170 542	-
AUTRES CRÉANCES	- 549 674	17 290	-	567 020	245 902	-
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	1 410	8 532	124 688	6 660	141 290	104 106
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						-
TOTAL	2 818 940	6 948 342	31 207 397	10 354 196	51 328 875	47 119 763

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CRÉANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			(en milliers de DH)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/22	31/12/21
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	1 179 614	184 069	24 118 483	540 715	26 022 881	21 129 147
- Comptes à vue débiteurs	890 025	184 069	7 258 498	234 034	8 566 626	7 217 780
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 203 756	232	2 203 988	1 953 443
- Crédits à l'exportation	-	-	116 921	-	116 921	127 841
- Autres crédits de trésorerie	289 589	-	14 539 308	306 449	15 135 346	11 830 083
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 320 414	2 320 414	2 334 302
CRÉDITS A L'EQUIPEMENT	7 652 180	-	17 755 256	233 788	25 641 224	26 062 573
CRÉDITS IMMOBILIERS	5 636	-	6 673 792	16 125 195	22 804 623	23 576 244
AUTRES CRÉDITS	243 141	12 885 197	1 059 162	271 359	14 458 859	17 630 823
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	9 137 310	-	2 335 233	-	11 472 543	11 387 697
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	131 294	88 590	452 814	272 006	944 704	910 038
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	23 461	1 843 617	1 128 569	2 995 647	2 735 441
- Créances pré-douteuses	-	-	168 569	202 277	370 846	323 851
- Créances douteuses	-	-	10 101 348	122 740	224 098	198 068
- Créances compromises	-	23 451	1 573 700	803 552	2 400 703	2 213 522
TOTAL	18 349 175	13 181 317	54 238 357	20 892 046	106 660 895	105 766 265

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	68 329 884	68 329 884	41 078 467	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	42 523 085	42 523 085	40 691 187	-	-	-
Obligations	390 097	390 097	387 280	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	25 416 702	25 416 702	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	18 757 618	18 359 824	10 262 828	-	397 794	397 794
Bons du trésor et valeurs assimilées	9 622 476	9 553 049	9 145 839	-	69 427	69 427
Obligations	1 129 505	1 129 505	1 116 989	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	8 005 637	7 677 270	-	-	328 367	328 367
TITRES D'INVESTISSEMENT	6 930 910	6 930 910	6 550 123	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 288 475	6 288 475	5 915 300	-	-	-
Obligations	640 890	640 890	633 353	-	-	-
Autres titres de créance	1 545	1 545	1 470	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	94 018 412	93 620 618	57 891 418	-	397 794	397 794

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		(en milliers de DH)	
			Financiers	Non financiers	30/06/22	31/12/21
TITRES COTÉS	185 115	-	11 458	743 975	940 548	983 595
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	185 115	-	11 458	743 975	940 548	983 595
TITRES NON COTÉS	179 942	58 364 609	32 066 946	2 068 573	92 680 070	83 422 965
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	58 364 609	-	-	58 364 609	46 694 646
Obligations	178 397	-	-	1 982 095	2 160 492	2 236 068
Autres titres de créance	1 545	-	-	-	1 545	2 802
Titres de propriété	-	-	32 066 946	86 478	32 153 424	34 489 449
TOTAL	365 057	58 364 609	32 078 404	2 812 548	93 620 618	84 406 560

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	30/06/22	31/12/21
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	847 964	4 132 406
- Sommes dues par l'Etat	146 502	904 528
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	963	944
- Sommes diverses dues par le personnel	22 160	17 907
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	678 339	3 209 027
Valeurs et emplois divers	2 780 549	2 771 745
- Valeurs et emplois divers	2 780 549	2 771 745
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	318 513	330 196
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	13	28
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	748 470	877 991
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	651 866	38 303
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 467 893	799 625
- Produits à recevoir	1 439 806	784 499
- Charges constatées d'avance	28 087	15 126
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	456 883	772 912
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 272 157	9 723 212

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				27 255 879	-283 920	904 751	26 635 048					1 612 798
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 637	2 747	-	12 890	31-déc-21	34 036	12 967	USD	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	57 478	100,00%	621 639	-27 032	-	648 671	31-mar-22	62 362	924	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	98 193	-3 370	-	101 562	31-déc-21	30 436 150	3 261 868	Franc CFA d'Afrique Centrale	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 521 104	-185 561	-	3 706 665	31-déc-21	408 978 624	32 526 099	Franc cfa (bceao)	63 490
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 218 065	100,00%	422 524	-28 176	-	450 700	31-déc-21	2 163 940	17 102	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	95 068	-2 409	-	97 477	31-déc-21	14 795 671	355 841	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	722 798	-18 465	-	741 263	31-déc-21	68 645 593	2 032 004	Franc CFA	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	671 866	-21 678	-	693 544	31-déc-21	228 326 459	90 158 259	Ariary Malgache	76 377
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 347	308	-	8 038	31-déc-21	3 375	1 627	USD	
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 174	-284	-	19 458	31-déc-21	9 781 871	-25	Ariary Malgache	
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-21	345 722	62 784	MAD	40 000
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	-	-	288 133	31-déc-21	786 306	65 584	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	31-déc-21	209 264	3 574	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	31-déc-21	95 753	17 040	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	31-déc-21	407 334	11 361	MAD	
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-	-	-	-	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-21	10 728	1 355	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	31-déc-21	898 438	441 567	MAD	340 503
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-21	1 345	-19	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-21	-529	-11	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-21	-140	-2	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 227 900	54,10%	1 205 294	-	192 842	1 012 452	31-déc-21	1 813 415	1 082	MAD	
BANK AL YOUHR	Banque	630 000	80,00%	504 000	-	-	504 000	31-déc-21	303 267	-45 866	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	6 399	143 901	31-déc-21	143 901	-4 008	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	-	557 171	793 129	30-juin-21	793 129	-21 581	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	31-déc-21	27 600	-38 801	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 714	-	18 779	310 936	31-déc-21	807 574	-28 166	MAD	
SOCIETE IMMOBILIERE DES BANQUES ASSOCIEES (SIBA)	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-21	10 959	14	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	121 586	126 104	31-déc-21	160 079	-3 264	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	31-déc-21	997 763	90 736	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-21	-137	-9	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-21	203 551	60 452	MAD	34 080
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	31-déc-21	32 319	21 433	MAD	219
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	502 607	85,51%	502 607	-	-	502 607	31-déc-21	504 381	110	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-21	4 047 220	414	MAD	65 981
BP CENTRE SUD	Banque	1 299 117	50,85%	1 814 645	-	-	1 814 645	30-juin-22	5 248 675	166 903	MAD	101 745
BP FES-MEKNES	Banque	2 219 775	51,12%	2 179 910	-	-	2 179 910	30-juin-22	6 195 190	197 650	MAD	131 327
BP LAAYOUNE	Banque	656 633	51,43%	546 468	-	-	546 468	30-juin-22	1 552 297	87 384	MAD	45 316
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 204 750	52,44%	1 068 208	-	-	1 068 208	30-juin-22	3 393 090	148 474	MAD	141 405
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 031 693	49,51%	1 592 249	-	-	1 592 249	30-juin-22	5 482 800	135 745	MAD	142 635
BP OUJDA	Banque	796 626	51,31%	1 236 335	-	-	1 236 335	30-juin-22	3 517 458	121 177	MAD	51 302
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 116 566	51,52%	1 120 191	-	-	1 120 191	30-juin-22	3 439 728	136 012	MAD	68 069
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 257 845	50,95%	2 025 108	-	-	2 025 108	30-juin-22	5 661 004	250 132	MAD	254 704
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	-	-	1 500	31-déc-21	5 437	25 273	MAD	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	31-déc-21	199 368	-179	MAD	
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	30-juin-21	8 479	895	MAD	
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	31-déc-21	42 392	37 584	MAD	35 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	-	-	-	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				558 467	- 30 092	-	528 375					-
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Services divers	300	100,00%	2 351	-	880	1 471	31-déc-21	1 471	-194	MAD	
SOGOPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-20	57 460	13 654	MAD	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-20	117 858	-5 575	MAD	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-21	498 751	613	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	6 121	8 879	31-déc-21	3 137 983	-336 822	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-21	754 000	31 000	MAD	
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890	-	-	100 890	31-déc-21	619 387	1 176	MAD	
AUTRES				341 378	-	23 092	318 286					
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				113 661	-4 186	-	117 848					10 990
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	78 291	-4 186	-	82 478	31-juil-21	26 673	1 969	EURO	10 990
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-sept-21	99 802	31 387	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				2 591 102	5 413	65 976	2 519 713					-
UBAF	Banque	250 727	4,99%	132 120	-8 758	-	140 878	31-déc-20	302 509	-2 048	EURO	
BACB	Banque	104 357	6,17%	60 377	-1 545	-	61 922	31-déc-21	210 286	13 079	Livre Sterling	
BACB				125 416	23 121	16 583	85 712					
UBAE	Banque	261 186	2,85%	87 282	-5 786	30 822	62 246	31-déc-21	186 232	1 393	EURO	
BMICE	Banque	150 000	4,00%	60 923	4 927	-	55 996	31-déc-21	131 031	-2 762	USD	
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				2 124 984	-6 546	18 571	2 112 959					19 915
TOTAL GÉNÉRAL				30 519 109	-282 693	1 000 819	29 800 983					1 643 703

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

	Montant Global	APPARENTES				30/06/22	31/12/21
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	154 439	150 000	-	-	-	154 439	151 364
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	154 439	150 000	-	-	-	154 439	151 364
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 124 302	13 278	-	1 137 580	768 708	35 133	-	803 841	333 740
Droit au bail	142 151	-	-	142 151	-	-	-	-	142 151
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	982 151	13 278	-	995 429	768 708	35 133	-	803 841	191 589
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 434 241	61 062	15 896	5 479 406	2 916 017	81 189	1 390	2 995 817	2 483 589
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 164 695	2 351	-	2 167 045	767 596	15 077	-	782 673	1 384 372
Terrain d'exploitation	221 030	1 077							

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
- Droit au bail						
- Immobilisations en recherche et développement						
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
- Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
- Terrain d'exploitation						
- Immeubles d'exploitation bureaux						
- Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
- Mobilier de bureau d'exploitation						
- Matériel de bureau d'exploitation						
- Matériel informatique						
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
- Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
- Terrain hors exploitation						
- Immeubles hors exploitation						
- Mobilier et matériel hors exploitation						
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NÉANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				30/06/22	31/12/21
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	- 130 639 890	- 222 361	- 116 831	- 130 979 082	- 129 036 673	
VALEURS DONNÉES EN PENSION	17 877 791	- 185 059	- 18 062 850	- 17 098 191		
- au jour le jour	-	- 185 059	- 185 059	- 265 027		
- à terme	17 877 791	-	- 17 877 791	- 16 833 164		
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	1 690 000	610 000	8 243 499	525 011	11 068 510	
- au jour le jour	1 200 000	410 000	300 000	192 924	2 102 924	
- à terme	490 000	200 000	7 943 499	332 087	8 965 586	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	- 918 990	1 692 376	2 611 366	
AUTRES DETTES	720	1 611 162	430	- 1 612 312	1 409 325	
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	3 250	1 649 972	6 256	6 890	1 666 368	
TOTAL	19 571 761	134 511 024	9 576 595	2 341 108	166 000 488	

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			30/06/22	31/12/21
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	4 921 302	2 289 577	10 749 554	35 425 791	53 386 224	46 673 217
Comptes d'épargne	-	-	-	8 316 160	8 316 160	8 268 415
Dépôts à terme	82 737	91 000	638 444	7 393 504	8 205 685	9 715 652
Autres comptes créditeurs	15 495	36 503	1 449 511	779 199	2 280 708	2 238 066
Intérêts courus à payer	1 140	1 084	7 477	100 856	110 557	104 881
TOTAL	5 020 674	2 418 164	12 844 986	52 015 510	72 299 334	67 000 231

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/21	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/22
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	8 457 663	508 374	456 905	264 496	8 773 628
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 681 616	271 198	398 338	264 496	6 818 972
Titres de placement et d'investissement	236 560	181 525	20 291	-	397 794
Titres de participation et emplois assimilés	968 829	55 651	23 661	-	1 000 819
Immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres actifs	570 658	-	14 615	-	556 043
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 392 531	305 091	313 444	-264 466	5 119 712
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	973 552	299 174	1 465	-264 466	1 006 796
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 752 630	-	238 648	29	3 514 011
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	666 349	5 917	73 331	-29	598 906
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	13 850 194	813 465	770 349	-	31 13 893 340

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	80	373	-	-	-	3 627
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER										
Crédit-bail mobilier en cours										
Crédit-bail mobilier loué										
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	80	373	-	-	-	3 627
Crédit-bail immobilier en cours										
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	80	373	-	-	-	3 627
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	4 000	-	-	4 000	80	373	-	-	-	3 627

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	30/06/22	31/12/21
Instruments optionnels vendus	191	191
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	70 649	70 124
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	2 845 173	2 073 812
- Sommes dues à l'Etat	752 885	473 415
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	139 484	126 969
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	1 728 171	15
- Sommes dues au personnel	145	3
- Fournisseurs de biens et services	6 436	2 350
- Divers autres Créditeurs	218 052	1 471 060
Comptes d'ajustement de hors bilan	368 466	11 648
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	778 664	1 080 631
- Charges à payer	757 279	1 041 292
- Produits constatés d'avance	21 385	39 339
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	305 126	262 340
TOTAL	4 368 269	3 498 746

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/22	31/12/21
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	4 168 148	4 168 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 168 148	4 168 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					30/06/22
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						

NÉANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

DETTES SUBORDONNÉES

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				30/06/22	31/12/21
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	9 801 061	6 416 396	35 258	3 349 407	-	-	9 801 061	9 742 899
DETTES SUBORDONNÉES A DURÉE DETERMINÉE	9 700 000	6 350 100	35 100	3 314 800	-	-	9 700 000	9 700 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	35 100	-	-	-	35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	9 664 900	6 350 100	-	3 314 800	-	-	9 664 900	9 664 900
DETTES SUBORDONNÉES A DURÉE INDETERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	101 061	66 296	158	34 607	-	-	101 061	42 899

CAPITAUX PROPRES

	Encours 31/12/21	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/22
Réserves et primes liées au capital	26 362 539	476 356	-	26 838 895
Réserve légale	202 255	1 058	-	203 313
Autres réserves	10 056 110	475 298	-	10 531 408
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	514 041	50 505	-	564 546
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 309 745	-2 309 745	-	2 475 340
Total	31 219 450	-1 782 884	-	31 911 906

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	80 537 008	57 383 203
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	2 798 737	228 737
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	2 798 737	228 737
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	39 339 890	28 445 009
Crédits documentaires import	10 071 360	8 729 369
Acceptations ou engagements de payer	9 998 134	5 991 075
Ouvertures de crédit confirmés	19 270 396	13 724 565
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24 499 671	17 730 910
Crédits documentaires export confirmés	571 916	502 097
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	23 927 755	17 228 813
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 898 710	10 978 547
Garanties de crédits donnés	4 941 129	1 809 160
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 020 605	3 341 855
Autres cautions et garanties donnés	4 846 278	4 770 937
Engagements en souffrance	1 090 698	1 056 595
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	32 701 332	24 796 357
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 553	2 614
Ouvertures de crédit confirmés	2 553	2 614
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	28 942 878	21 926 995
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	28 942 878	21 926 995
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 755 901	2 866 748
Garanties de crédits	3 755 901	2 866 748
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

	30/06/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	-	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	-

NEANT NEANT

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVÉS

	30/06/22	31/12/21
OPERATIONS DE CHANGE À TERME	42 210 426	24 178 157
Devises à recevoir	4 380 653	3 023 059
Dirhams à livrer	2 678 977	213 726
Devises à livrer	18 303 354	11 526 998
Dirhams à recevoir	16 847 442	9 414 374
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVÉS	3 678 302	9 632 089
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	3 678 302	9 632 089
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	207 061	-	-
Autres titres	28 052 295	-	-
Hypothèques	42 136 020	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	239 269 641	-	-
TOTAL	309 665 017	-	-
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000	-	-

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 595 459	6 021 483	7 888 639	13 881 761	4 143 640	34 530 982
Créances sur la clientèle	4 331 369	9 153 052	13 665 377	34 099 685	24 387 127	85 636 610
Titres de créance	-	557 502	6 930 944	34 141 106	45 728 057	87 357 609
Créances subordonnées	-	-	30 000	120 000	-	150 000
Crédit-bail et assimilés	-	-	-	-	-	-
Dépôts d'investissements placés	-	-	215 000	825 000	-	1 040 000
TOTAL	6 926 828	15 732 037	28 729 960	83 067 552	74 258 824	208 715 201
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 560 663	7 522 065	3 077 265	2 294 751	-	29 454 744
Dettes envers la clientèle	897 577	2 919 786	3 910 251	478 083	-	8 205 697
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	4 200 000	5 500 000	9 700 000
TOTAL	17 458 240	10 441 851	6 987 516	6 972 834	5 500 000	47 360 441

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

(en milliers de DH)

	30/06/22	31/12/21
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 956 584	16 298 157
Créances sur la clientèle	8 279 860	4 892 353
Titres de transaction et de placement	1 432 528	1 571 014
Autres actifs	5 163	6 319
Titres d'investissement	-	9 560
Titres de participation et emplois assimilés	7 240 494	6 950 679
Créances subordonnées		
TOTAL ACTIF	41 914 629	29 728 082
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 346 110	8 068 210
Dépôts de la clientèle	8 954 497	2 301 053
Autres passifs	21 614 022	19 358 819
TOTAL PASSIF	41 914 629	29 728 082
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	39 703 073	28 798 839
ENGAGEMENTS RECUS	12 687 558	8 716 876

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/22	30/06/21
INTÉRÊTS PERÇUS		
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	591 860	532 650
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 073 981	2 322 353
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	324 535	433 938
INTÉRÊTS SERVIS	1 507 434	1 972 523
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 198 216	1 517 277
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	309 218	455 246
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTÉRÊT	1 482 942	1 316 418

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)

	30/06/22	30/06/21
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)		
- Dividendes sur titres OPCVM	30 072	
- Dividendes sur autres titres de propriété	11 462	28 586
- Autres produits sur titres de propriété	3 898	3 724
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 643 703	1 264 681
- Dividendes sur titres de participation	11 832	9 154
- Dividendes sur participations liées	1 612 798	1 238 713
- Autres produits sur titres de propriété	19 073	16 814

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

	COMMISSIONS 2022		COMMISSIONS 2021	
	E. CRÉDIT	CLIENTÈLE	E. CRÉDIT	CLIENTÈLE
COMMISSIONS REÇUES	20 186	372 457	12 836	356 456
Commissions sur fonctionnement de compte	-	14 760	-	15 229
Commissions sur moyens de paiement	20 186	142 196	12 836	134 754
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	19 169	-	22 317
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	62 291	-	58 772
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	11	-	408
Autres produits sur prestations de service	-	134 030	-	124 976
Commissions de placement sur le marché primaire				
Commissions de garantie sur le marché primaire				
Commissions sur produits dérivés				
Commissions sur opérations de change virement				
Commissions sur opérations de change billet				
COMMISSIONS VERSÉES	-	63 247	-	49 390
Charges sur moyens de paiement	-	826	-	4 544
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	1 031	-	156
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	48 681	-	20 197
Autres charges s/prestations de services	-	12 709	-	24 493

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

	30/06/22	30/06/21
Gains sur titres de transaction	470 373	977 107
Pertes sur titres de transaction	500 446	49 747
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	-30 073	927 360
Plus-values de cession sur titres de placement	198 918	166 487
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	20 291	19 698
Moins-values de cession sur titres de placement	8	86
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	181 525	49 930
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	37 676	136 169
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	208 231	73 718
Charges sur engagement sur produits dérivés	301 158	28 552
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	-92 927	45 166
Produits sur opérations de change	1 286 092	637 764
Charges sur opérations de change	890 400	522 087
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	395 692	115 677

ÉTAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/22	31/12/21	30/06/21
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 256 292	11 858 891	6 835 970

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2022	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	9 815 162	1 090 698
PROVISIONS	6 819 514	1 006 795

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	30/06/22	30/06/21
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 574 995	1 500 773
CHARGES DE PERSONNEL	554 126	525 478
Salaires et appointements	137 743	143 146
Primes et Gratifications	236 991	231 099
Autres rémunérations du personnel	39 866	19 015
Charges d'assurances sociales	30 869	28 055
Charges de retraite	96 815	93 630
Charges de formation	11 355	9 209
Autres charges de personnel	487	1 324
IMPÔTS ET TAXES	36 181	28 777
Taxe urbaine et taxe d'édilite	3 219	3 032
Patente	9 657	8 989
Taxes locales	11 711	12 432
Droits d'enregistrement	-	212
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	13	6
Autres impôts et taxes, droits assimilés	11 581	4 106
CHARGES EXTÉRIEURES	178 385	175 355
Loyers de crédit-bail	7 890	9 277
Loyers de location simple	56 321	54 922
Frais d'entretien et de réparation	86 969	84 946
Rémunérations du personnel intérimaire	1 601	1 556
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 449	10 652
Primes d'assurance	4 132	4 326
Frais d'actes et de contentieux	868	518
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	9 155	9 158
CHARGES EXTERNES	618 491	572 150
Transport et déplacement	24 834	22 321
Mission et réception	3 004	2 411
Publicité, publication et relations publiques	29 942	26 178
Frais postaux & de télécommunication	44 186	40 561
Frais de recherche et de documentation	10 561	9 835
Frais de conseil et d'assemblée	1 661	1 900
Dons et cotisations	16 672	12 724
Fournitures de bureau et imprimés	3 894	3 656
Autres charges externes	483 737	452 564
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	71 441	73 095
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	65 002	70 639
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	6 439	2 456
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	116 371	125 918

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	30/06/22	30/06/21
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	2 184 007	1 880 612
Plus values sur cession de titres de placement	198 918	166 487
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	208 231	73 718
Produits sur opérations de change	1 286 092	637 764
Divers autres produits bancaires	470 475	982 945
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	102	-
Divers autres produits bancaires	470 373	982 945
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	20 291	19 698
AUTRES CHARGES BANCAIRES	1 996 680	757 691
Moins values sur cession de titres de placement	8	86
Charges sur moyens de paiement	826	4 544
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	500 447	49 748
Pertes sur produits dérivés de cours de change	301 158	28 553
Autres charges sur prestations de services	13 739	24 648
Charges sur opérations de change	939 082	542 285
Divers autres charges bancaires	59 895	57 897
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	59 793	56 823
Produits récédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	-	8
Divers autres charges bancaires	102	1 066
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	181 525	49 930
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	808 316	780 512
Produits sur valeurs et emplois assimilés	1 195	1 304
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	21 711
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	797 003	748 388
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	10 118	9 109
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	19 847	7 468
Charges sur valeurs et emplois assimilés	14 399	5 048
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	-	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	5 448	2 420

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		84 927 281	84 927 281	41,77%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		10 171 783	11 515 691	5,00%
DIVERS		108 213 408	106 869 500	53,23%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	(en milliers de DH)		
	MONTANTS	MONTANTS	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/06/2022			
Report à nouveau	514 041	Réserve légale	1 058
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	475 298
Résultat net de l'exercice	2 309 745	Dividendes	1 728 156
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	54 728
Autres prélèvements		Report à nouveau	564 546
TOTAL A	2 823 786	TOTAL B	2 823 786

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
• Date de clôture de l'exercice :	30/06/2022
• Date d'établissement des états de synthèse :	JUILLET 2022
II- EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30/06/2022	NEANT

PASSIFS ÉVENTUELS

- La BCP a reçu de la part de l'administration fiscale, en avril 2022, un avis de vérification portant sur l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021. La vérification sur place est en cours et la banque n'a reçu aucune notification au 19 septembre 2022.
- La BCP a reçu de la part de l'office des changes, en mai 2022, un avis de vérification portant sur les opérations de change. La vérification sur place est en cours et la banque n'a reçu aucune notification au 19 septembre 2022.

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	30/06/22	31/12/21
Effectifs rémunérés	2 582	2 663
Effectifs utilisés	2 582	2 663
Effectifs équivalent plein temps	2 582	2 663
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 181	1 206
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 401	1 457
Cadres (équivalent plein temps)	2 301	2 263
Employés (équivalent plein temps)	281	400
dont effectifs employés à l'étranger	37	38

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	(en milliers de DH)			
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/22	31/12/21	30/06/22	31/12/21
Titres dont l'établissement est dépositaire	121 222	101 305	192 763 422	209 614 940
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	79		76 127 475 965	136 923 801
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RÉSEAU

	(en nombre)	
RÉSEAU	30/06/22	31/12/21
Guichets permanents	317	318
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	378	378
Succursales et agences à l'étranger	54	54
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	(en nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	30/06/22	31/12/21
Comptes courants	77 588	75 395
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	179 184	176 692
Autres comptes chèques	1 039 250	1 018 068
Comptes d'affectation	519	515
Comptes d'épargne	325 704	318 631
Comptes à terme	14 156	14 736
Bons de caisse	6	7
Autres comptes de dépôts	26 406	26 658

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 45 881 115 dont un bénéfice net de KMAD 2 475 340, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 28 juillet 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait état du contrôle de la part de l'administration fiscale et de l'office des changes dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 19 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 68 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.C.)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP
Associé



GROUPE BCP